

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30 janvier 2025 - BARÈMES APPLICABLES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE CONTINENTALE POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS

Prix hors taxes ^(a) au 01/02/2025

TARIF BLEU – OPTION BASE RESIDENTIEL
En France métropolitaine continentale
EN EXTINCTION – n’est plus proposé – pour les puissance souscrites de 9 kVA inclus à 36 kVA inclus

Puissance souscrite en KVA	Abonnement annuel (€/an)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	103.20	13.43
6	134.16	13.43
9	167.88	13.43
12	202.08	13.43
15	233.52	13.43
18	263.16	13.43
24	332.76	13.43
30	402.72	13.43
36	462.24	13.43

Version standard applicable aux consommateurs ne participant pas à une opération d'autoconsommation collective

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (€/an) : **9.72**

Version standard applicable aux consommateurs participant à une opération d'autoconsommation collective

	Abonnement		Prix de l'énergie flux alloproduits (c€/kWh)	Prix de l'utilisation du réseau flux autoproduits (c€/kWh)
	Part fixe (€/an)	Part puissance (€/kVA/an)		
Version A				
Puissance souscrite ≤ 6 kVA	76.08	10.44	13.43	4.09
Puissance souscrite > 6 kVA	76.08	10.80	13.43	4.09
Version B				
Puissance souscrite ≤ 6 kVA	76.08	10.08	14.01	1.24
Puissance souscrite > 6 kVA	76.08	10.08	14.36	1.31

TARIF BLEU – OPTION HEURES CREUSES RESIDENTIEL
En France métropolitaine continentale

Version standard applicable aux consommateurs ne participant pas à une opération d'autoconsommation collective

Puissance souscrite en KVA	Abonnement annuel (€/an)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	137.76	14.51	10.76
9	172.80	14.51	10.76
12	206.76	14.51	10.76
15	238.44	14.51	10.76
18	271.32	14.51	10.76
24	340.92	14.51	10.76
30	402.36	14.51	10.76
36	465.96	14.51	10.76

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (€/an) : **9.72**

Version standard applicable aux consommateurs participant à une opération d'autoconsommation collective

	Abonnement		Prix de l'énergie flux alloproduits (c€/kWh)		Prix de l'utilisation du réseau flux autoproduits (c€/kWh)	
	Part fixe (€/an)	Part puissance (€/kVA/an)	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
Version A	76.08	11.16	14.51	10.76	4.87	3.21
Version B	76.08	12.00	15.21	10.74	1.49	1.02

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de l'assise sur l'électricité, de la contribution tarifaire acheminement (CTA) ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

(1) Utilisateur participant à une opération d'autoconsommation collective, telle que définie par les dispositions de l'article L. 315-2 du code de l'énergie, dont l'intégralité des points de soutirage et d'injection des participants sont situés en aval d'un même poste de transformation d'électricité de moyenne en basse tension (HTA/BT).

(2) Part des soutirages autoconsommés tels que calculés par les gestionnaires de réseau dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective, en application des dispositions de l'article L. 315-4 du code de l'énergie.

(3) Part des soutirages non autoproduits.

(4) Utilisateur équipé d'une installation de production et disposant, pour un même point de connexion, d'un contrat d'accès au réseau en injection et d'un contrat d'accès au réseau en soutirage, ou d'un contrat d'accès au réseau associant injection et soutirage.